

**APPEL À PROJETS DE RECHERCHE 2021**

**FORMULAIRE À COMPLÉTER**

Titre du projet :

Acronyme du projet :

Thème(s) concerné(s) :

[ ]  Mémoire des milieux : traces, territoires, intraçables

[ ]  Expériences du temps : altérités, dispositifs, mondes

[ ]  Techniques de la mémoire : supports, ressources, données

[ ]  Mémoires pour le futur ? Politiques, médiations, prospectives

Institution responsable :

Responsable du projet :

 nom & prénom :

 statut :

 organisation

 courriel : tel fixe :

 tel portable : site internet :

Coresponsable(s) du projet (le cas échéant)

 nom & prénom :

 statut :

 organisation

 courriel : tel fixe :

 tel portable : site internet :

Composition du comité de projet (*responsables et partenaires principaux*)

(nom et prénom, statut et organisation, adresse courriel)

I. Le projet dans le labex *Les passés dans le présent*

1. **Résumé du projet** (15 lignes maximum)
2. **Thème, problématiques de recherche, contextualisation et objectifs** (4 pages)
3. **Durée du projet**
4. **Attendus du projet par rapport au labex *Les passés dans le présent*** (15 lignes)
5. **Le cas échéant, attendus du projet par rapport aux formations mentionnées** (15 lignes maximum)
6. **Partenaires du labex *Les passés dans le présent* impliqués** *(préciser, svp, le rôle de chacun et joindre une lettre d’engagement)*
7. **Autre(s) partenaire(s) impliqué(s)** *(expliquer et préciser, svp, le rôle de chacun et joindre une lettre d’engagement)*
8. **Le projet est-il déjà développé dans un autre cadre scientifique ?** *(Si oui, merci de préciser)*
9. **Mots-clés du projet** (5 maximum)

II. La mise en œuvre du projet

1. **Description des actions** (2 pages maximum)
2. **SI le projet concerne la formation master et doctorat, merci de décrire les objectifs et modalités pédagogiques, de le situer en regard de l’existant, d’indiquer le nombre d’étudiants concernés, etc.** (1 page maximum)
3. **Si le projet comporte une allocation doctorale, texte de l’appel à candidature**
4. **Description des actions de diffusion des connaissances et des résultats de la recherche** (2 pages maximum)
5. **Présentation de la dimension numérique du projet, le cas échéant** *(du plan de gestion des données aux développements et modes d’expositions plus complexes)* (2 pages maximum)
6. **Calendrier détaillé correspondant à chacune des phases du projet** *(Rappel : le projet doit commencer au plus tôt le 1er janvier 2022, au plus tard le 31 mars 2022. Les projets comportant une allocation doctorale doivent commencer en janvier 22 et se terminer en déc.24)*
7. **Contribution des personnels statutaires des institutions impliquées au projet** *(nom, prénom, catégorie, nombre de mois par an pour chaque personne impliquée – ne pas indiquer de pourcentage, SVP)*

*Nota bene : au cas où le projet serait retenu, l’organisation ou les organisations porteuses du projet ainsi que leurs partenaires s’engagent à une participation effective de leurs personnels statutaires sur la base indiquée ci-après.*

1. **Budget prévisionnel des dépenses et des recettes détaillé par poste et par année** (*modèle budgétaire joint en format excel obligatoirement ; la partie recettes doit impérativement être renseignée en complément de la partie dépenses)*

**APPEL À PROJETS DE RECHERCHE 2021**

**NOTE D’AIDE À LA RÉDACTION**

**Conduite des projets**

* La responsabilité du projet et le comité de projet :

Chacun des projets collaboratifs conduits dans le cadre du labex est coordonné par un responsable ou des coresponsables de projet en liaison avec un « comité de projet » qui fédère l’ensemble des partenaires impliqués.

Le « comité de projet » discute des objectifs, des contenus et des méthodes et des résultats de la recherche, des besoins du projet à ses différentes étapes, valorisation incluse, et se concerte sur les modes de valorisation de la recherche.

**Budget (dépenses)**

* L’équipement :

Tout équipement acquis dans le cadre d’un projet du labex *Les passés dans le présent* est mutualisable pour d’autres projets de recherche. Le matériel confié à un individu pour réaliser sa tâche doit être obligatoirement restitué en fin de mission.

* Les ressources humaines :

Sauf exception, les embauches pour les projets du labex sont pris en charge par l’Université Paris Nanterre. Les barèmes de rémunération sont donc ceux en vigueur à l’Université.

L’indication des coûts en ressources humaines se fait toujours sur la base du « coût total employeur » (montant brut du salaire + charges employeur).

Les coûts employeur en vigueur en juin 2021 à l’Université Paris Nanterre sont indiqués dans le moule budgétaire dépenses du document excel joint au présent formulaire.

Le nombre d’heures de vacations de recherche pour un étudiant est limité à 70 heures par mois. Le labex Les passés dans le présent n’encourage toutefois pas ce type de vacations, qui n’encouragent pas la professionnalisation des étudiants et des jeunes chercheurs. Il est recommandé aux équipes de préférer les recrutements en CDD d’IGE, d’IGR, ainsi que des contrats de recherche (allocations doctorales, contrats postdoctoraux).

* Prestations de service :

Pour les prestations de service mobilisant une expertise individuelle, le coût TTC est calculé sur la base du prix/jour multiplié par le nombre de jours.

Pour les projets incluant de la numérisation, la nature de l’objet à numériser doit être précisée, le coût par vue indiqué, ainsi que le nombre total de vues.

* Coûts de traduction :

Les coûts de traduction TTC doivent être renseignés sur la base du prix au feuillet (1500 signes espaces compris) et du nombre de feuillets. Les langues source et d’arrivée doivent être obligatoirement renseignées.

Les coûts de révision de textes écrits dans une langue étrangère sont également à indiquer sur la base du prix du feuillet et du nombre de feuillets.

* Missions :

Les frais de mission doivent faire la distinction entre les coûts de voyage et les frais de séjour.

*Nota bene : aucun coût de maintenance n’est pris en charge dans le cadre du présent AAP, sauf l’année de la mise en ligne. Les coûts de numérisation ne sont pas pris en charge, sauf cas exceptionnel.*

**Budget (recettes)**

Les recettes complémentaires trouvées pour un projet financé par le labex sont affectées à la ligne budgétaire du labex (taux de frais de gestion : 8%) et viennent abonder le financement dudit projet. La participation des personnels statutaires et permanents des partenaires doivent être détaillés dans le document scientifique uniquement.

**Un budget incomplet (volet recettes ou volet dépenses non renseigné) n’est pas recevable.**